



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Degreaser Spray

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Degreaser Spray
Numéro du produit	HMTN0003A, HMTN0701A, TEC4, XMKEN011A
UFI	UFI: GNW2-C0H8-500G-XWM3
Indications sur l'enregistrement REACH	Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile. Produit d'entretien. Nettoyant pour moteurs.
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Holt Lloyd Services 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France Phone: +33 (0)3 64 99 00 32 info@holtsauto.com
Personne à contacter	Contact email address: info@holtsauto.com
Fabricant	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs
--------------------------	--

Degreaser Spray

Numéro d'appel d'urgence national	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at (Austria)
	+32022649636; info@poisoncentre.be (Belgium)
	+359 2 9154 409; poison_centre@mail.orbitel.bg (Bulgaria)
	+38514686910; toksikologija@hzjz.hr (Croatia)
	+35722405611; cy-chemregistry@dlm.msi.gov.cy (Cyprus)
	+420267082257; biocidy@mzcr.cz (Czech Republic)
	+45 72 54 40 00; mst@mst.dk (Denmark)
	+372 794 3500; clp@terviseamet.ee, info@terviseamet.ee (Estonia)
	+358 5052 000; kirjaamo@tukes.fi (Finland)
	+ 33 3 83 85 21 92; bnpc@chru-nancy.fr (France)
	+49-30-18412-0; bfr@bfr.bund.de (Germany)
	+302106479250; +302106479450; devxp.gcsf@aade.gr, environment.gcsf@aade.gr (Greece)
	+36 (1) 476 1135; clp.ca@nnk.gov.hu (Hungary)
	+354 543 22 22; eitur@landspitali.is (Iceland)
	+353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie (Ireland)
	+390649906140; inscweb@iss.it (Italy)
	+371 67032600; lvgmc@lvgmc.lv (Latvia)
	+370 70662008; aaa@aaa.am.lt (Lithuania)
	+320 22649636; +352 24785551; info@poisoncentre.be; direction-sante@ms.etat.lu (Luxembourg)
	+356 2395 2000; info@mccaa.org.mt (Malta)
	+31 88 75 585 61; productnotificatie@umcutrecht.nl (The Netherlands)
	+4573580500; produktregisteret@miljodir.no / +47 21 07 70 00; folkehelseinstituttet@fhi.no (Norway)
	+48 42 2538 400; biuro@chemikalia.gov.pl (Poland)
	+351 800 250 250; ciav.tox@inem.pt (Portugal)
	+40213183606; infotox@insp.gov.ro (Romania)
	+7 495 621 6885; +7 495 628 1687; rtiac@mail.ru; rtiac2003@yahoo.com (Russia)
	+421 2 5465 2307; ntic@ntic.sk (Slovakia)
	+ 386 1 522 1293; gp.ukc@kclj.si (Slovenia)
	+34 917689800; intcf.doc@justicia.es (Spain)
	+46104566750; giftinformation@gic.se (Sweden)
	+44 121 507 4123; allistervale@npis.org, sallybradberry@npis.org (UK)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Degreaser Spray

Mentions de mise en garde	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
UFI	UFI: GNW2-C0H8-500G-XWM3
Contient	Isotridecanol, ethoxylated, Amides en C8-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)
Etiquetage des détergents	≥ 30% hydrocarbures aliphatiques, < 5% agents de surface non ioniques
Mentions de mise en garde supplémentaires	P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics			30-60%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 926-141-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456620-43-XXXX	
Classification Asp. Tox. 1 - H304			
BUTANE			10-30%
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX	
Classification Gaz Infl. 1A - H220 Press. Gas			

Degreaser Spray

Isotridecanol, ethoxylated			1-5%
Numéro CAS: 9043-30-5		Numéro CE: 500-027-2	
Classification			
Acute Tox. 4 - H302			
Eye Dam. 1 - H318			
Amides en C8-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)			1-5%
Numéro CAS: 68155-07-7		Numéro CE: 931-329-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490100-53-XXXX
Classification			
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Dam. 1 - H318			
Aquatic Chronic 2 - H411			
Oleic acid, compound with (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1)			<1%
Numéro CAS: 34140-91-5		Numéro CE: 251-846-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119974119-29-XXXX
Facteur M (aigu) = 10			
Classification			
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Irrit. 2 - H319			
STOT RE 2 - H373			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 2 - H411			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Contact cutané	Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant homologué pour la peau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

Degreaser Spray

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Degreaser Spray

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Amides en C8-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl) (CAS: 68155-07-7)

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.16 mg/kg/jour
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.09 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 73.4 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 21.7 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.056 mg/kg/jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 6.25 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 0.007 mg/l
 - eau de mer; 0.0007 mg/l
 - rejet intermittent; 0.024 mg/l
 - Sédiments; 0.0424 mg/kg
 - Sol; 0.0189 mg/kg
 - Station d'épuration des eaux usées; 830 mg/l

Oleic acid, compound with (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) (CAS: 34140-91-5)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.074 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.01 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; Long terme 0.276 µg/l
 eau de mer; Long terme 0.028 µg/l
 Station d'épuration des eaux usées; Long terme 0.251 mg/l
 Sédiments (eau douce); Long terme 8.6 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); Long terme 0.86 mg/kg
 Sol; Long terme 10 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Degreaser Spray

Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas fumer dans la zone de travail.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Hydrocarbures aromatiques.
Point d'éclair	-26°C Coupelle fermée.
Densité relative	0.81 @ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	200°C

9.2. Autres informations

Volatilité	95.89%
-------------------	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.
-------------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Oxydes de carbone.
--	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.
------------------------------	--

Degreaser Spray

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 23 651,84

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Inhalation

Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané

Peut être légèrement irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

Degreaser Spray

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 > 5000 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Degreaser Spray

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma. Assèchement et/ou gerçures.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

BUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

PROPANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

ISOBUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Isotridecanol, ethoxylated

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Amides en C8-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Degreaser Spray

Corrosion cutanée/irritation cutanée Moyennement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas de données de test particulières disponibles.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas de données de test particulières disponibles.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LL₅₀, 96 heures: > 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
LL0, 96 heures: 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Degreaser Spray

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	LL ₅₀ , 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna LL ₀ , 48 heures: 1000 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EL ₅₀ , 72 heures: > 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata NOELR, 72 heures: 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	EL ₅₀ , 48 heures: > 1000 mg/l, Tetrahymena pyriformis
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOELR, 28 jours: 0.173 mg/l, QSAR
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOELR, 21 jours: 1.22 mg/l, QSAR

Amides en C8-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 2.4 mg/l,
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 3.2 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 18.6 mg/l, Algues d'eau douce

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 28 jours: 0.32 mg/l,
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.07 mg/l, Daphnia magna

Oleic acid, compound with (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1)

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.01 < C(E)L ₅₀ ≤ 0.1
Facteur M (aigu)	10

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
---	-----------------------

Amides en C8-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

Biodégradation	- Dégradation 92.5%: 28 jours
-----------------------	-------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Degreaser Spray

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Scientifiquement injustifié.

Amides en C8-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

Potentiel de bioaccumulation FBC: 65.36,

Coefficient de partage log Pow: 3.75

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des solvants organiques qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

N° ONU (ADN) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Degreaser Spray

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Classe ADN 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) None

Groupe d'emballage (IMDG) None

Groupe d'emballage (ICAO) None

Groupe d'emballage (ADN) None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Degreaser Spray

Législation UE

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

GHS: Système général harmonisé.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL₅₀: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL₅₀: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Aérosol 1 - H222, H229: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul.

Publié par

Regulatory Specialist

Date de révision

09/12/2021

Degreaser Spray

Révision 8

Remplace la date 30/05/2021

Numéro de FDS 14593

Mentions de danger dans leur intégralité

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.